

République française  
Département de la Lozère

## COMMUNE DE CHAULHAC

### Séance du vendredi 03 mars 2023

Date de la convocation: 28/02/2023

**Membres en exercice :** 7 *L'an deux mille vingt-trois et le trois mars le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

**Présents :** 5 **Présents :** Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

**Votants :** 6 **Représentés :** Daniel ROUSSET

**Pour :** 0 **Excusés :** Christine ARCHER

**Contre :** 0

**Abstention :** 0 **Absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent ARCHER

### Délibération 2023\_006 - Objet : Dépôt de dossier de subvention au titre de la DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du projet de l'aménagement de Nozerolles a été retenu pour la DETR en 2022, et que la partie du projet (Eau) peut faire l'objet d'une demande de DETR pour 2023. Monsieur le Maire rappelle que suite aux subventions allouées en 2022, une révision du plan de financement est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour ce projet, la solution globale à 723 000 euros HT peut être retenu. Le programme lié à l'eau est de 66 330 euros H.

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel suivant pour le programme "Aménagement du Village de Nozerolles - Eau":

Programme Eau AEP	Budget M49	66 330 HT			
Dépenses	66 330,00	Recettes	DETR 2023	38 066,79	57,39%
			Fonds de concours	15 000,00	22,61%
				53 066,79	80,00%
			Financements commune	13 263,21	20,00%
			<b>Total</b>	<b>66 330,00</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**ADOpte** le projet "Aménagement du village de Nozerolles - Eau" et les modalités de financement;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération, en particulier l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, comme il le propose;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération, en particulier la communauté de communes dans le cadre du Fonds de concours, comme il le propose;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Gérard ROUSSET

